

**OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT
SERVICE DU DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL**

Chemin du Bel'Oiseau 12
Case postale 69
CH-2882 Saint-Ursanne
t +41 32 420 48 00
f +41 32 420 48 11
secr.env@jura.ch

SIT-JURA

Importation des géodonnées "Assainissement des eaux"
pour diffusion sur le GéoPortail

PGEE Hors de la Zone à bâtir (PGHZ)

TABLE DES MATIÈRES

1	OBJET DE LA NORME.....	3
2	CONTEXTE	3
2.1	GÉNÉRALITÉ	3
2.2	PROCESSUS	3
2.3	LES DONNÉES AFFICHÉES DANS LE GÉOPORTAIL DU JURA.....	5
3	ETENDUE GÉOGRAPHIQUE DES LOTS DE DONNÉES	7
4	MISE À DISPOSITION DES DONNÉES	8
4.1	GÉNÉRALITÉS	8
4.2	DÉNOMINATION DES FICHIERS DE TRANSFERT	9
4.3	MODE DE TRANSFERT	9
4.4	SYSTÈME DE COORDONNÉES	10

Version 1.0 du 27 juin 2017	RCJU-SCG-SIT / AE
Version 1.1 du 6 septembre 2017	RCJU-SCG-SIT-ENV / RG
Version 1.2 du 5 octobre 2017	RCJU-SCG-SIT-ENV / RG-PAC-JM

1 OBJET DE LA NORME

La Loi sur la géoinformation donne la compétence au SIT-Jura de collecter les géodonnées relatives aux cadastres des conduites (eau potable, eaux usées, électricité, gaz, chauffage, télécommunication, etc.)¹.

L'Ordonnance sur la gestion des eaux donne la compétence à ENV de collecter les géodonnées du registre de l'état et du contrôle des installations hors du périmètre des égouts publics.²

L'objectif est de recueillir l'ensemble des données transmises par les communes, les traiter et les afficher dans le GéoPortail pour qu'elles puissent être consultées par les administrations et les tiers autorisés.

Cette norme porte sur la description et le transfert de géodonnées relatives au **PGEE hors de la zone à bâtir (PGHZ)**, correspondant aux installations d'assainissement hors du périmètre des égouts publics. Elle précise la structure, le format et la manière de transmettre les géodonnées, de façon à pouvoir automatiser le processus d'intégration dans l'infrastructure cantonale de géodonnées.

Les géodonnées fournies doivent absolument respecter les indications décrites ci-après pour pouvoir être reprises dans la structure informatique du SIT-Jura et permettre ainsi des mises à jour des différentes couches du Géoportail.

Le SIT-Jura se réserve le droit de refuser des géodonnées en cas de non-respect de cette norme et d'exiger une mise en conformité aux frais des mandataires.³ Afin d'éviter tout litige, il est recommandé de prendre systématiquement contact avec le SIT-Jura pour valider les démarches, les structures de données, etc.

2 CONTEXTE

2.1 GÉNÉRALITÉ

Les géodonnées relatives aux PGEE hors de la zone à bâtir (PGHZ) seront transmises au SIT-Jura en lots comprenant, en principe, la surface complète des localités. L'étendue des différents lots est décrite au chapitre 3.

La fréquence de mise à jour est en principe d'au minimum une fois par année.

Le format accepté est le fichier au format MS Access (.mdb) de l'application « PGHZ » créée par ATB SA. Tout changement de version doit être annoncée et validée par le SIT-Jura.

2.2 PROCESSUS

Le processus de traitement des données suit les étapes suivantes :

1. Transmission
 - a. Le fichier décrivant un nouvel état du PGHZ est placé par les fournisseurs de données sur la plateforme de <https://partage.jura.ch>.
 - b. Une procédure rapatrie une fois par jour ces données sur un serveur interne.

¹ Art. 49 de la Loi sur la géoinformation (LGéo), RSJU 215.341.

² Art. 60 de l'Ordonnance sur la gestion des eaux (OGEaux), RCJU 814.21.

³ Acquisition de données géographiques et réalisation d'application SIG, norme technique et légale, SIT Jura

2. Intégration

- a. Le fichier source, sous la forme d'un dossier compressé .zip est décompacté.
- b. Des procédures automatiques vont intégrer les données reçues dans la base de données « Assainissement » de la RCJU. Cette base de données rassemble l'ensemble des informations relatives à l'assainissement, comme le cadastre des canalisations, les plans généraux d'évacuation hors zone (PGHZ), les périmètres des égouts publics, les plans PGEE, les impacts des rejets, les possibilités d'infiltration, les plans d'action et les stations d'épuration. La structure de la base de données a été établie sur la base de la norme VSA pour l'assainissement (VSA-SDE 2004).

3. Exploitation

- a. Les informations de la base de données « Assainissement » sont décodées et dénormalisées avant leur intégration dans l'entrepôt cantonal de géodonnées. La structure de l'entrepôt permet une consultation facilitée des informations. Elle contient 2 couches pour le PGHZ:
 - PGHZ_Batiments
 - PGHZ_Exploitation_agricole

4. Affichage

- a. Les données sont extraites de l'entrepôt cantonal de géodonnées vers la base de données PostGIS du GéoPortail.
- b. Sept couches sont générées et affichées sur le GéoPortail, dans le thème Cadastre souterrain :
 - Bâtiments et exploitations agricoles
 - Bâtiments
 - Exploitations agricoles
 - Fosses
 - Fosses étanches projetées
 - Fosses étanches
 - Fosses avec rejet
 - Petites STEP
 - Petites STEP projetées
 - Petites STEP

La figure ci-dessous résume ce processus.

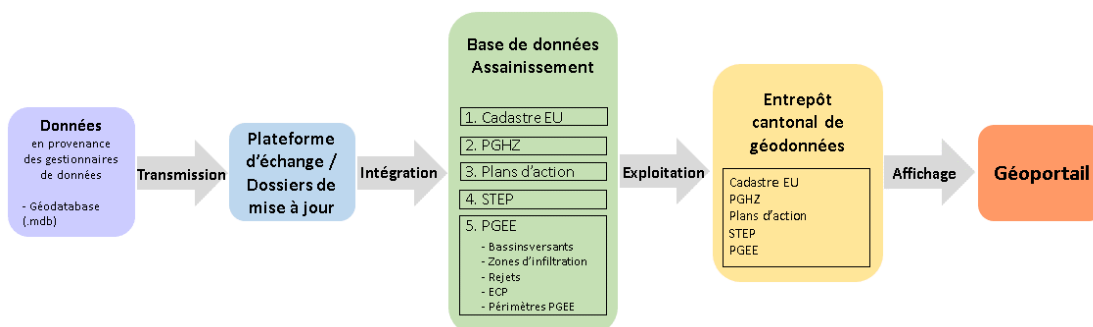


Figure 1: Schéma général du processus

2.3

LES DONNÉES AFFICHÉES DANS LE GÉOPORTAIL DU JURA

Sur le GéoPortail, les informations sont affichées dans le thème *Cadastre souterrain* sous la forme de trois groupes de couches :

- Bâtiments et exploitations agricoles
 - Bâtiments
 - Exploitations agricoles
- Fosses
 - Fosses étanches projetées
 - Fosses étanches
 - Fosses avec rejet
- Petites STEP
 - Petites STEP projetées
 - Petites STEP

Ces couches ont les attributs suivants :

Localité	Numéro OFS de la localité
Identifiant bâtiment	Identifiant du bâtiment
Genre d'affectation	Affectation du bâtiment (<i>Bâtiment scolaire, restaurant, etc., Entreprise industrielle ou artisanale, Maison de vacances, Maison habitée en permanence</i>)
Numéro exploitation agricole	Numéro de l'exploitation agricole
Parcelle	Numéro de la parcelle sur laquelle se trouve le bâtiment
Remarque	Remarque
Nombre habitants permanents	Nombre d'habitants en permanence
Nombre équivalent-habitant permanent	Nombre d'équivalent-habitant (EH) permanents
Nombre équivalent-habitant non permanent	Nombre d'EH non-permanents
Nombre équivalent-habitant supplémentaire	Nombre d'EH supplémentaires
Nombre équivalent-habitant agricole	Nombre d'EH agricoles
Nombre UGB	Nombre d'UGB
Surface fumière actuelle	Surface fumière actuelle en m2
Surface fumière requise	Surface fumière requise en m2
Volume actuel fosse à purin	Volume actuel de la fosse à purin en m3
Volume requis fosse à purin	Volume requis de la fosse à purin en m3
SAU	Surface Agricole Utile en m2
Année d'autorisation	Année de l'autorisation
Raccordement STEP	Le bâtiment est-il raccordé à une STEP
Type d'évacuation	Type d'ouvrage d'évacuation (autre, fosse avec rejet, fosse étanche, petite STEP)
Genre ouvrage évacuation	Genre de l'ouvrage d'évacuation (<i>Fosse de décantation, Fosse septique (2 compartiments), Fosse septique (3 compartiments)</i>)
Volume de stockage	Volume de stockage de l'ouvrage d'évacuation
Fonction ouvrage évacuation	Fonction de l'ouvrage d'évacuation (<i>autres, inconnu, mécanique, mécano-biologique</i>)
Etat fonctionnement ouvrage évacuation	Etat de fonctionnement de l'ouvrage d'évacuation (<i>en projet, en service, hors service, inconnu, supprimé</i>)
Année mise en service	Année de mise en service de l'ouvrage d'évacuation
Date dernière modification	Date du dernier fichier de mise à jour envoyé (<i>au format aaaammjj</i>)
Date importation	Date de l'importation des données (<i>au format aaaammjj</i>)

Les figures suivantes illustrent les géodonnées relatives à l'assainissement des eaux hors du de la zone à bâtir (PGHZ).



Figure 2: Vue générale

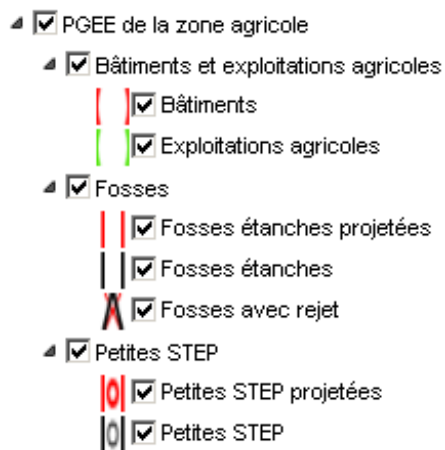


Figure 3: Détail de la légende

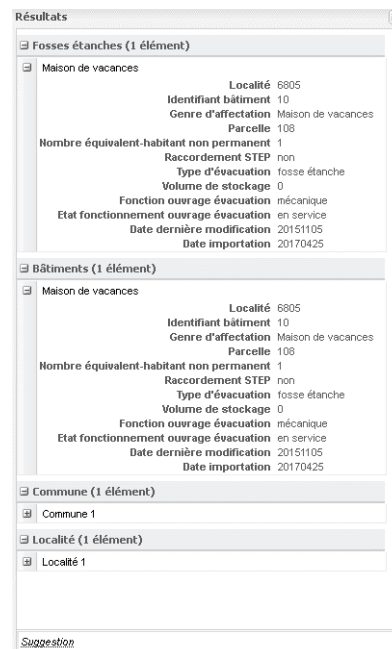


Figure 4: Détail d'une interrogation



Figure 5: Détail d'une vue

3

ETENDUE GÉOGRAPHIQUE DES LOTS DE DONNÉES

Les lots de données transférés portent sur l'ensemble des territoires des communes. Quelques exceptions existent toutefois, par exemple :

- La localité de Montfaverger correspond à une entité ;
- Les localités de La Baroche correspondent chacune à une entité ;
- etc.

Le tableau et la carte ci-dessous indiquent le N°OFS du PGHZ attribué à chaque lot.

N°OFS du PGHZ	Lot	N°OFS du PGHZ	Lot	N°OFS du PGHZ	Lot
6771	Alle	6711	Delémont	6796	Montignez
6772	Asuel	6712	Develier	6797	Montmelon
6701	Bassecourt	6713	Ederswiler	6717	Montsevelier
6773	Beurnevésin	6746	Epauvillers	6718	Movelier
6702	Boécourt	6747	Epiquerez	6753	Muriaux
6774	Boncourt	6789	Fahy	6798	Ocourt
6775	Bonfol	6790	Fontenais	6719	Pleigne
6703	Bourrignon	6791	Fregiécourt	6799	Pleujouse
6776	Bressaucourt	6714	Glovelier	6800	Porrentruy
6777	Buix	6749	Goumois	6720	Rebeuvelier
6778	Bure	6792	Grandfontaine	6801	Réclère
6779	Charmoille	6744	La Chaux-des-Breuleux	6802	Roche-d'Or
6704	Châtillon	6750	Lajoux	6803	Rocourt
6780	Chevenez	6741	Le Bémont	6721	Rossemaison
6781	Coeuve	6754	Le Noirmont	6757	Saignelégier
6705	Corban	6755	Le Peuchapatte	6722	Saulcy
6782	Cornol	6742	Les Bois	6805	Seleute
6706	Courchapoix	6743	Les Breuleux	6759	Soubey
6783	Courchavon	6745	Les Enfers	6723	Soulce
6707	Courfaivre	6748	Les Genevez	6724	Soyhières
6784	Courgenay	6756	Les Pommerats	6758	St-Brais
6708	Courrendlin	6793	Lugnez	6804	St-Ursanne
6709	Courroux	6715	Mervelier	6725	Undervelier
6785	Courtedoux	6716	Mettembert	6728	Vellerat
6786	Courtemaîche	6794	Miécourt	6806	Vendincourt
6710	Courtételle	6795	Montenol	6726	Vermes
6787	Damphreux	6751	Montfaucon	6727	Vicques
6788	Damvant	6752	Montfaverger		

Tableau 1 : N°OFS du PGHZ pour les différents lots

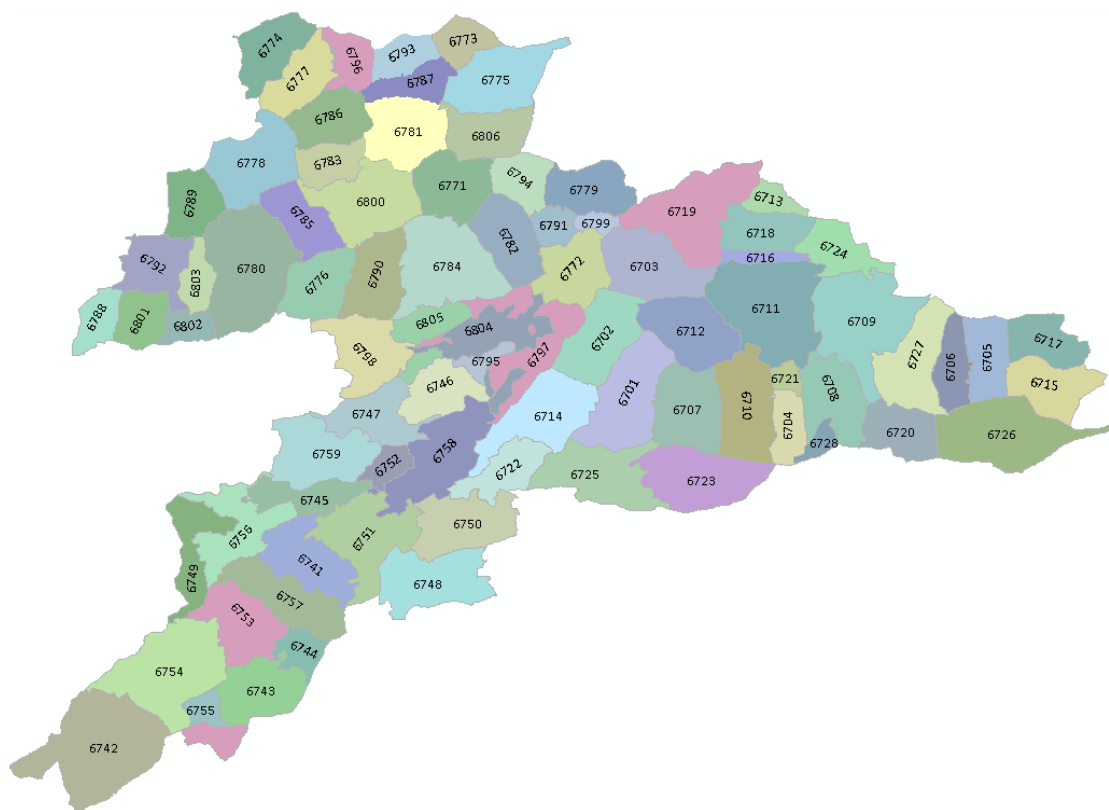


Figure 6 : N°OFS du PGHZ et étendue géographique des différents lots.

Toute modification du découpage des lots de données doit être annoncée au SIT-Jura avant la mise à disposition sur le serveur.

4 MISE À DISPOSITION DES DONNÉES

4.1 GÉNÉRALITÉS

Les données source sont envoyées dans un dossier compressé .zip ayant le même nom que le fichier des données (cf. chapitre 4.2). Ce dossier zip contient deux fichiers (les données et l'adresse mail de contact).

Le nom du fichier de données fournit les métainformations qui peuvent être reprises par traitement automatisé. Il est donc très important que la dénomination du fichier source respecte la convention décrite au paragraphe suivant.

Il est également important que le dossier compressé ne contienne que le fichier source et le fichier mail.txt (pas d'autre fichier et pas de dossier) sous peine de bloquer toute la procédure.

Le dossier compressé sera donc nommé comme décrit au paragraphe 4.2 et contiendra deux fichiers :

- Le fichier source, au format .mdb, nommé comme décrit au paragraphe 4.2.
- Le fichier texte contenant l'adresse mail de contact (exemple@exemple.ch) et nommé mail.txt. Ce fichier permettra d'informer du succès ou de l'échec de la procédure, une fois celle-ci terminée.

4.2 DÉNOMINATION DES FICHIERS DE TRANSFERT

La structure du nom du fichier source, ainsi que du fichier compressé, doit suivre les règles suivantes :

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
H	Z	_	6	7	1	1	_	D	E	L	_	2	0	1	7	0	5	1	4	.	z	i	p
Type	Num. de lot						Gestion.				Date de mise à jour						Extension						

Tableau 2 : Représentation schématique de la structure du nom des fichiers transmis

Nom de fichier : Le nom du fichier se construit selon la convention suivante :
<Type> _ <N°OFS du PGHZ> _ <Gestionnaire> _ <Date de mise à jour> . <Extension>

Exemple : HZ_6711_DEL_20170514.mdb.

<Type> Le type de donnée qui est transmis sous la forme d'un code à deux lettres, ici **HZ** pour PGHZ

<Numéro de lot> Le numéro du lot qui est décrit par les géodonnées. Il est conçu comme un code basé sur le numéro OFS de la localité concernée. La liste de ces numéros est fournie au chapitre 3.

<Gestionnaire> Le gestionnaire des géodonnées est indiqué sous la forme d'un code à trois lettres. Les codes actuellement en vigueur sont :

ATB	ATB SA
B&P	Buchs & Plumey SA
CIC	CIC Partenaires Sàrl
DEL	Services industriels de Delémont
JOB	Jobin & Partenaires SA
STA	Stampbach SA
SDI	sd ingénierie Jura SA
VMI	Voisard/Migy SàRL
RWB	RWB Jura SA

Cette liste correspond aux gestionnaires de données lors de la réalisation des PGHZ. Toute modification de la liste des gestionnaires doit être annoncée et validée par le SIT-Jura avant l'envoi de fichier sur le site FTP.

<Date de mise à jour> La date de la dernière mise à jour des géodonnées est indiquée au format *aaaammjj*, soit *20171018* pour le 18 octobre 2017.

<Extension> L'extension pourra être *.zip* pour le dossier compressé contenant le fichier source qui aura, lui, l'extension *.mdb*.

4.3 MODE DE TRANSFERT

Les fichiers compressés, nommés et structurés tel que décrit ci-dessus doivent être déposés sur la plateforme d'échange de la RCJU. L'accès à la plateforme est protégé par un login/mot de passe. Les codes d'accès doivent être demandés au préalable au SIT-Jura (SIT@jura.ch). Le dépôt de fichier peut être réalisé à la main ou automatisé à l'aide d'un fichier exécutable. Ce fichier est mis à disposition par le SIT-Jura.

Afin que les nouvelles données puissent être publiées sur le GéoPortail dès le lendemain, il est nécessaire que le transfert des données sur la plateforme soit terminé avant 18h15 de manière à garantir une récupération complète des fichiers par la procédure automatisée.

4.4 SYSTÈME DE COORDONNÉES

Actuellement, tous les fichiers transmis doivent être dans le système de coordonnées MN03.

Dans le cas où le fichier serait en MN95, Swisstopo met à disposition gratuitement un service de transformation à l'adresse suivante : <https://www.swisstopo.admin.ch/fr/cartes-donnees-en-ligne/calculations-services/reframe.html>.